



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2017

N° 2017-14

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2017 Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	Délibération N° 2017-14

**Association « Jumping International de Bordeaux » organisation de la 21ème édition du salon
Jumping l'expo - Année 2017 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1973, le Jumping International de Bordeaux fête en 2017 sa 42^{ème} édition. Compétition classée au plus haut niveau en matière de sports équestres (5 étoiles), elle est la seule étape disputée en France de la Coupe du Monde de saut d'obstacles organisée par la Fédération Equestre Internationale (FEI). Réservé aux 40 meilleurs cavaliers mondiaux de cette discipline, le Jumping International de Bordeaux est la 10^{ème} épreuve de ce circuit qui en compte 12, et ses résultats sont donc déterminants pour le classement final de cette Coupe du Monde, ce qui accroît d'autant sa visibilité et sa notoriété.

En même temps que s'accroissaient le niveau et la notoriété de cette épreuve, les organisateurs ont développé un ensemble d'autres évènements qui viennent enrichir l'offre du Jumping International de Bordeaux, notamment envers le grand public, et qui bénéficient de son prestige. C'est ainsi qu'ont été créées des compétitions de saut destinées aux amateurs, des concours d'attelages, etc., mais aussi un salon, baptisé « Jumping l'Expo », dont la 21^{ème} édition se déroulera du 2 au 5 février 2017, toujours dans le cadre du Jumping International de Bordeaux, au sein du hall 1 du Parc des Expositions, sur une surface dédiée de 10 000 m².

Gratuit et ouvert aussi bien au grand public qu'aux professionnels, ce salon accueillera 130 exposants, qui présenteront l'ensemble des produits et services susceptibles d'intéresser les amateurs de sports équestres (matériel et équipement du cheval et du cavalier, nourriture et soins des chevaux, objets d'art et de décoration, etc.), y compris les offres des associations et des centres équestres à destination des publics (notamment les enfants et les jeunes) désireux de s'initier à la pratique de ce sport.

- ✓ **Bilan de l'édition 2016 de la manifestation :**

En 2016, Jumping l'Expo a accueilli 35 000 visiteurs, soit une légère augmentation par rapport à 2015 (34 000 visiteurs). La surface dédiée à cette manifestation au sein du Hall n°1 du Parc des Expositions de Bordeaux est restée identique à 10 000 m², permettant d'accueillir 120 stands d'exposants (115 en 2015).

Le succès de cette manifestation ne se mesure pas seulement en termes de fréquentation du salon ou de l'ensemble des évènements organisés dans le cadre du Jumping International de Bordeaux, mais également en termes de retombées médiatiques pour la métropole bordelaise : les épreuves du Jumping ont ainsi été retransmises dans une cinquantaine de pays, tandis que le nombre de visites du site est en forte progression (107 000 visiteurs uniques en 2016 contre 45 000 en 2015), ainsi que l'écho sur les réseaux sociaux (38 000 fans sur Facebook contre 12 000 en 2015).

Cet impact médiatique contribue à la notoriété et à l'attractivité de Bordeaux Métropole.

✓ **Programme de l'édition 2017 de la manifestation :**

Pour 2017, l'association Jumping International de Bordeaux vise une affluence au moins aussi importante qu'en 2016, soit 35 000 visiteurs sur le salon Jumping l'Expo, qui accueillera 130 exposants, représentant l'ensemble de la filière : sellerie, alimentation et santé des chevaux, équipement du cavalier, fournisseurs d'infrastructures, de véhicules de transport spécialisés, d'objets de décoration, ainsi que les associations hippiques, centres équestres, organisateurs de séjours et de tourisme équestre, etc.

Cette manifestation offre à des PME-PMI de cette filière l'opportunité de faire connaître leurs produits et services à un public composé aussi bien de professionnels que de simples visiteurs, pour un coût raisonnable pour l'exposant.

Le programme d'animations, notamment à destination du jeune public, sera encore enrichi. Et la localisation du salon à proximité immédiate du paddock permet au grand public de voir s'entraîner les cavaliers participant aux différentes épreuves. L'accès au salon et à ces animations reste libre et gratuit.

Le Jumping International de Bordeaux, dont Jumping l'Expo est désormais une composante importante, est l'évènement sportif organisé à Bordeaux le plus médiatisé, que ce soit dans les médias spécialisés ou grand public (retransmission d'images dans une cinquantaine de pays), ou sur les réseaux sociaux (cf. triplement du nombre de fans sur Facebook). Le soutien financier à un tel évènement s'inscrit donc dans la stratégie d'attractivité de Bordeaux Métropole.

✓ **Plan prévisionnel de financement :**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 36 000 € et en 2016 pour un montant de 34 000 € est sollicitée pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 496 000 € TTC.

Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 18 octobre 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 34 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 6.85 % du budget global défini comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL JUMPING L'EXPO 2017

Budget consolidé : ASSOCIATION JUMPING DE BORDEAUX et CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres	446 000
• Achats			
• Prestations de service			
• Matières et fournitures	13 000	2 - Subventions demandées :	
		• Etat	
		• Région	
		• Département	
		• C.U.B	50 000
		• Autre EPCI	
		• Commune(s)	
Services extérieurs		2 - Contribution CEB :	0
• Sous-traitance	220 000		
• Locations	8 000		
• Entretien	300		
• Assurances	6 000		
Autres services extérieurs			
• Honoraires	72 000		
• Publicité	43 000		
• Déplacements, missions	500		
Charges de personnel			
• Salaires et charges	133 000		
Frais généraux	200		
TOTAL DES CHARGES	496 000	TOTAL DES PRODUITS	496 000

L'augmentation du budget entre 2016 et 2017 (+ 111 800€) provient essentiellement de l'augmentation apparente du poste « charges de personnel » (+ 87 000€), du fait d'une répartition plus exacte des frais de personnel sur l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre du Jumping International de Bordeaux, compensée pour le même montant par des ressources propres supplémentaires.

A noter que, si aucune autre demande de subvention n'est faite dans le cadre de Jumping l'Expo, l'aide de la Région et de la Ville de Bordeaux a été sollicitée pour l'organisation du Jumping International de Bordeaux, à hauteur de 50 000€ pour chaque demande.

Les principaux indicateurs financiers de l'association sont les suivants :

	Budget N	Budget N-1
Charges de personnel / budget global	26.8%	12.0%
% de participation de BM / Budget global	6.9%	8.8%
% de participation des autres financeurs /	0%	0%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 18 octobre 2016.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par son ampleur et sa notoriété, le salon « Jumping l'Expo », organisé dans le cadre du Jumping International de Bordeaux, épreuve sportive de renommée mondiale et fortement médiatisée tant en France qu'à l'international, contribue à développer l'image et la notoriété de Bordeaux Métropole, et s'inscrit dans sa stratégie d'attractivité, tout en participant au développement du tourisme sur son territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 34 000 € en faveur de l'association « Jumping International de Bordeaux » pour l'organisation de la 21^{ème} édition du salon Jumping l'Expo qui se déroulera du 2 au 5 février 2017.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 6574 fonction 61 du budget de l'exercice 2017 sous réserve de son approbation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
3 FÉVRIER 2017

Pour expédition conforme,
la Vice-présidente,

PUBLIÉ LE :
3 FÉVRIER 2017

Madame Virginie CALMELS